



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2012
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques	4
II. Budget	5
III. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Services financiers	5
C. Tourisme	6
D. Agriculture et pêche	6
E. Communication et infrastructure	6
IV. Situation sociale	7
A. Emploi et immigration	7
B. Éducation	7
C. Santé publique	8

Note : Les informations figurant dans le présent document proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et des renseignements communiqués au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Les informations ont été communiquées par la Puissance administrante le 11 janvier 2012. On trouvera des renseignements plus détaillés dans les documents de travail antérieurs disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml.



D.	Criminalité et santé publique	8
E.	Droits de l'homme	9
V.	Environnement	9
VI.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux	10
VII.	Statut futur du territoire	10
A.	Position du gouvernement du territoire	10
B.	Position de la Puissance administrante	10
C.	Décisions de l'Assemblée générale	11

Le territoire en bref

Le territoire : Les îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome en vertu de la Charte des Nations Unies administré par le États-unis de États-unis et États-unis du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur William Boyd McCleary (août 2010).

Situation géographique : Le territoire, situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des îles Vierges américaines, est constitué d'une cinquantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 80 117 kilomètres carrés^a.

Population : 29 537 habitants (nombre estimatif : 2010), dont 19 % ont le statut de citoyen ou de « belonger » (ressortissant). La grande majorité des « non-ressortissants » sont originaires de pays de la région, d'Amérique du Nord ou d'Europe.

Langue : Anglais.

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île, Tortola.

Chef du gouvernement territorial : Le Premier Ministre Daniel Orlando Smith.

Principaux partis politiques : National Democratic Party; Virgin Islands Party.

Élections : Les élections les plus récentes se sont tenues en novembre 2011; les prochaines se tiendront en décembre 2015.

Parlement : Composé d'une seule chambre de 15 membres.

Produit intérieur brut par habitant : 30 282 dollars (montant estimatif : 2010).

Économie : Services financiers et tourisme.

Principaux partenaires commerciaux : États-unis, États-unis d'Amérique et pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Taux de chômage : 3,1 %.

Monnaie : Dollar des États-unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire sont des peuples autochtones de la région, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Hollandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

^a *Source* : Projet « Sea Around Us », issu de la collaboration entre l'Université de Colombie-Britannique et du Pew Environment Group (www.searoundus.org).

I. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

1. Selon l'ordonnance constitutionnelle des îles Vierges britanniques de 2007, la Couronne britannique nomme un gouverneur responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, de la fonction publique et de l'administration des tribunaux. La Constitution associe formellement le gouvernement du territoire aux mesures prises en matière de sécurité intérieure et d'affaires étrangères. La Couronne britannique se réserve le pouvoir de légiférer pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement des îles Vierges. En matière de relations extérieures, les îles Vierges britanniques ont le pouvoir de négocier des traités dans des domaines spécifiques portant notamment sur certaines questions financières extraterritoriales.

2. La Constitution de 2007 a donné lieu à l'institution d'un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et d'un membre *ès qualités* (le Procureur général). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet, dont l'ordre du jour est établi par le Comité directeur du Cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (9 issus des circonscriptions uninominales et 4 représentant le territoire dans son ensemble).

3. Des élections générales doivent se tenir au moins tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir le statut de « *belonger* ». Le statut de « *belonger* » confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit vivre sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente et de demander ensuite le statut de ressortissant. Lors des élections législatives tenues le 7 novembre 2011, le National Democratic Party, à l'époque le parti d'opposition, a remporté la majorité des sièges, soit 9 des 13 sièges. Le dirigeant du parti, Daniel Orlando Smith, est devenu le nouveau Premier Ministre. Le Virgin Islands Party a remporté les quatre sièges restants.

4. Le droit en vigueur dans les îles Vierges britanniques mêle *common law* anglaise, législation locale et législation impériale. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Selon la Puissance administrante, trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le système judiciaire comprend également un tribunal de première instance (Magistrates Court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (Juvenile Court) et un tribunal correctionnel (Court of Summary Jurisdiction). Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Le *British Overseas Territories Act* de 2002 prévoit l'octroi de la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires d'outre-mer britanniques ».

5. Le représentant des îles vierges britanniques, lors de son intervention au Séminaire régional pour les Caraïbes tenu à Kingstown (Saint-Vincent-et-les Grenadines) du 31 mai au 2 juin 2011 sous les auspices du Comité spécial de la

décolonisation, a déclaré, entre autres, que l'indépendance n'était pas une question examinée régulièrement par la population du territoire car les arguments militant en sa faveur avaient perdu leur attrait et les mesures prises par la Puissance administrante encourageaient dans une large mesure le statu quo. Il a ajouté que, depuis l'entrée en vigueur de la Constitution en 2007, il était clair qu'il était possible de réviser la Constitution concernant son application pratique et le fonctionnement effectif du territoire (voir www.un.org/en/decolonization/regsem2011.shtml).

II. Budget

6. Selon les montants estimatifs fournis par le Gouvernement des îles Vierges britanniques, les dépenses du territoire pour 2011 s'élevaient à environ 260 millions de dollars, et les recettes à environ 288 millions de dollars. Pour 2012, les dépenses et les recettes sont estimées à 258 millions de dollars et 287 millions de dollars, respectivement.

7. Le territoire perçoit des droits de timbre sur certaines transactions et des impôts fonciers. Toutefois, il n'y a pas d'impôts sur les revenus, de taxes sur la valeur ajoutée ou sur les biens et prestations de services. Selon le rapport intitulé « Global Corporate Taxation and Resources for Quality Public Services » (taxation des entreprises multinationales et ressources disponibles pour des services publics de qualité au niveau mondial), publié en décembre 2011 par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation au nom du Conseil des Global Unions, la juridiction des îles Vierges britanniques perçoit des impôts très peu élevés sur les sociétés.

8. Plusieurs accords concernant l'échange de renseignements fiscaux ont été signés par les îles Vierges britanniques, notamment avec le Royaume-Uni. Selon la Puissance administrante, un accord d'échange de renseignements fiscaux a été signé avec la République tchèque en 2011.

III. Situation économique

A. Généralités

9. Selon des informations communiquées par le Royaume-Uni, l'économie des îles Vierges britanniques repose essentiellement sur les services financiers extraterritoriaux, qui représentent plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB), et sur le tourisme qui en représente environ 20 %. Selon des données fournies par l'Economist Intelligence Unit, les prévisions en ce qui concerne le PIB s'élèvent à 1,4 milliard de dollars, indiquant une croissance de 3,5 %. Les importations visent essentiellement les produits alimentaires, le matériel et les carburants.

B. Services financiers

10. Selon les informations diffusées par les médias, en 2011 quelque 2 900 fonds de placement spéculatifs étaient immatriculés dans les îles Vierges britanniques auprès de la British Virgin Islands Financial Services Commission. Selon les

renseignements figurant dans le rapport publié par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation, mentionné ci-dessus, les îles Vierges britanniques sont un des investisseurs les plus importants dans les sociétés en Chine.

C. Tourisme

11. En 2011, le secteur du tourisme des îles Vierges britanniques a continué de s'employer à attirer la clientèle aisée. En 2010, environ 842 000 touristes se sont rendus sur le territoire, dont 501 000 croisiéristes, 330 000 touristes passant une nuit sur le territoire et 11 000 visiteurs. D'après les informations du Conseil mondial du tourisme et des voyages, la contribution directe du tourisme au PIB du territoire en 2011 est estimée à 276,6 millions de dollars, soit environ 21,1 % du PIB. En outre, le secteur du tourisme représente 4 000 emplois, soit 24,8 % de l'emploi en général.

12. En 2011, la Chambre de commerce et l'Association de l'hôtellerie ont lancé une campagne publicitaire de 100 000 dollars visant à attirer un plus grand nombre de visiteurs sur le territoire. Une modification de la loi concernant l'Office du tourisme a accordé à ce dernier le pouvoir restreint de collecter des fonds par l'entremise de la vente de souvenirs et d'autres marchandises. En outre, le gouvernement du territoire a augmenté le budget de l'Office pour 2011, qui s'est établi à environ 15 millions de dollars.

D. Agriculture et pêche

13. L'agriculture et la pêche représentent moins de 1 % du PIB du territoire. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, qui sont produits tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation vers les îles Vierges américaines.

14. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation des pêches de 2003 régissent les activités de la pêche commerciale (de faible volume) et de la pêche de loisir dans les îles Vierges britanniques, qui desservent principalement le marché local.

E. Communications et infrastructure

15. Les îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes revêtues. Comme en atteste le discours du Trône de 2011, le gouvernement des îles Vierges britanniques a décidé de mettre au point un système de classement des routes pour faciliter l'amélioration progressive du réseau routier.

16. Le territoire dispose de trois aéroports internationaux qui sont desservis par 15 compagnies aériennes. Des transporteurs maritimes assurent des liaisons directes depuis le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas. Road Town a un port en eau profonde. Des transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola et d'autres îles ainsi qu'avec Saint-Thomas, dans les îles Vierges américaines. Selon le discours du Trône, le gouvernement du territoire va élargir les installations portuaires actuelles, les rénover et en améliorer les fonctions, en construisant principalement une nouvelle gare maritime à West End.

17. Dans les îles Vierges britanniques, l'aménagement du territoire est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux d'aménagement doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire. Selon le discours du Trône de 2011, le gouvernement des îles Vierges britanniques a conclu que l'absence de réglementations relatives à l'aménagement urbain a limité l'efficacité du *Physical planning Act*. Le gouvernement s'emploie donc à élaborer des réglementations qui remplaceraient les directives de 1972 relatives à la mise en valeur du territoire et qui traiteraient de certaines questions telles que les procédures relatives aux études d'impact sur l'environnement, la réglementation de la subdivision des terres et la préservation des bâtiments et des sites.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

18. La main-d'œuvre des îles Vierges britanniques se compose d'environ 30 % de travailleurs locaux et de 70 % de travailleurs expatriés. L'administration territoriale, les services financiers et les secteurs du tourisme et du bâtiment constituent les principaux employeurs. Les petites entreprises fournissent environ 50 % des emplois sur le territoire.

19. Le chômage a augmenté tout au long de l'année 2010, en particulier chez les jeunes. Selon le discours du Trône de 2011, le gouvernement du territoire a fait de l'élaboration d'une politique nationale en faveur des jeunes une de ses priorités. En 2011, les médias ont fait état de l'initiative du Ministère de l'éducation et de la culture invitant les jeunes chômeurs âgés de 18 à 30 ans à s'inscrire en ligne à un registre des jeunes sans emploi. Ce registre est censé aider le gouvernement à évaluer la situation des jeunes défavorisés et des jeunes chômeurs; il est aussi conçu pour permettre aux jeunes de s'intégrer sur le marché du travail.

20. Le gouvernement du territoire accorde des exemptions de permis de travail aux personnes de bonne moralité inscrites dans le système scolaire (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées depuis au moins trois ans à une personne ayant le statut de « belonger », ou ayant résidé sur le territoire des îles Vierges britanniques pendant au moins 20 ans. Le nombre d'exemptions accordées est fixé chaque année.

B. Éducation

21. Selon le discours du Trône de 2011, il était prévu que l'adoption de la loi sur l'éducation en 2004 serait suivie d'une réglementation connexe. Des consultations approfondies ont eu lieu à ce sujet avec les parties prenantes en vue d'examiner les recommandations formulées en 2011 et 2012. La réglementation doit fournir au système éducatif et aux parties prenantes des principes directeurs concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi de l'exécution des programmes éducatifs gérés dans le cadre de la loi susmentionnée et la façon dont est menée la supervision à l'école, notamment les enquêtes faisant suite aux plaintes en réponse à la demande du public.

22. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 16 ans. Le « cycle A » de l'enseignement secondaire est également gratuit dans les îles Vierges britanniques. Il existe des établissements d'enseignement primaire et secondaire, publics et privés, à Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke. Selon le gouvernement, le taux de scolarisation dans les établissements secondaires du territoire se situait, en 2011, entre 80 et 90 %. Le H. Lavity Stoutt Community College, à Paraquita Bay, offre des programmes d'enseignement parauniversitaire, technique et professionnel, ainsi que des programmes de formation continue.

C. Santé publique

23. Selon le gouvernement des îles Vierges britanniques, la mortalité infantile est très faible et l'espérance de vie élevée, se situant autour de 80 ans. La Direction des services de santé des îles Vierges britanniques a été créée en tant qu'entité autonome en 2005 pour gérer tous les services publics de santé pour le compte du Ministère de la santé et du développement social.

24. Les médias ont rapporté qu'en 2011, le système national d'assurance médicale était en cours de constitution, les trois premières phases étant achevées. Comme en a décidé le Cabinet, le système sera administré en tant que nouvelle division de la Caisse de sécurité sociale.

25. Selon le discours du Trône de 2011, le gouvernement territorial est conscient de la nécessité d'améliorer le niveau et la prestation des services de santé mentale dans tout le territoire. À cette fin, et avec l'assistance de l'Organisation panaméricaine de la santé, le système de santé mentale a fait l'objet d'un examen à la lumière des derniers progrès réalisés en psychiatrie, ainsi que des obligations et des engagements internationaux pertinents en matière de droits de l'homme.

26. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance fournit des informations générales relatives aux îles Vierges britanniques dans son projet de descriptif de programme multinational pour les Caraïbes orientales.

D. Criminalité et santé publique

27. En 2010 et 2011, le gouvernement, avec l'aide de la Police royale des îles Vierges britanniques, a poursuivi la lutte contre la criminalité dans le territoire, qu'il s'agisse des crimes violents, de la criminalité organisée ou de la petite délinquance. Par ailleurs, selon le discours du Trône de 2011, le gouvernement territorial est déterminé à préserver la transparence du secteur des services financiers, notamment pour ce qui est de l'enregistrement et du contrôle des organisations à but non lucratif et des organisations non gouvernementales, afin d'empêcher leur utilisation comme vecteurs du financement d'activités terroristes.

28. Dans son rapport d'octobre 2010 intitulé « Money Laundering Using Trust and Company Service Providers », le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, un organe intergouvernemental indépendant dont le rôle consiste à élaborer et à promouvoir des politiques destinées à protéger le système financier mondial contre le blanchiment et le financement du terrorisme, fournit des informations générales sur les activités de blanchiment aux îles Vierges britanniques. Le rapport de la Banque mondiale intitulé *The Puppet Masters: How*

the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do about It, publié en 2011, comporte également des informations sur de grandes affaires de corruption dont certaines recensées sur le territoire.

29. S'agissant des questions de sécurité, la Puissance administrante a décidé en 2011 de déployer un bâtiment auxiliaire de la Flotte royale spécialement équipé pour appuyer les programmes de secours et de lutte contre les stupéfiants dans les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni situés dans les Caraïbes, au titre de l'application des décisions figurant dans son Examen stratégique de la défense et de la sécurité de 2010.

E. Droits de l'homme

30. Parmi les objectifs de la politique nationale sur l'équité et l'égalité des sexes élaborée en 2011 figurent l'éducation et l'évolution des comportements publics à l'égard des rôles et des responsabilités entre hommes et femmes, l'élaboration de nouvelles stratégies visant à l'élimination de la violence familiale ainsi que d'autres formes de violence sexiste et de discrimination fondée sur le sexe dans le territoire.

31. L'application des principales conventions suivantes en matière de droits de l'homme a été étendue aux îles Vierges britanniques : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention européenne des droits de l'homme.

V. Environnement

32. Les îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention relative aux zones humides.

33. Le Département de la conservation des ressources halieutiques et de la pêche, rattaché au Ministère territorial des ressources naturelles et du travail, est chargé de la gestion durable des ressources naturelles du territoire. Parmi ses responsabilités les plus importantes, le Ministère a pour mandat de prévoir des mesures visant à adapter le territoire au changement climatique et aux multiples menaces qui en découlent pour la vie terrestre et marine. Dans le cadre du projet relatif à l'examen de l'économie du changement climatique dans les Caraïbes, le Département a accueilli en 2011 un atelier de formation technique organisé avec l'aide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur le thème du changement climatique et de ses conséquences économiques sur les régions maritimes et côtières des îles Vierges britanniques. Dans le cadre du programme de travail global relatif à la gestion des catastrophes, un atelier a été organisé en 2011 pour élaborer des programmes de travail judicieux du point de vue du climat, et pour recenser les possibilités d'adaptation actuelles et les solutions de rechange qui s'offrent au territoire.

34. En janvier 2012, le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales a rendu public un document intitulé « The environment in the United Kingdom's overseas territories: UK Government and civil society support » portant sur l'aide et les conseils que le Ministère peut apporter aux territoires dans ses domaines de compétence, dans lequel il souligne que des fonds publics sont prévus à cette fin.

VI. Relations avec les organisations et partenaires internationaux

35. Les îles Vierges britanniques sont membre associé de la CEPALC, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

36. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Marché commun des Caraïbes, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes. La CARICOM et l'Association parlementaire du Commonwealth ont organisé une mission d'observation conjointe à l'occasion des élections législatives de 2011.

37. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie.

38. En 2011, le Premier Ministre des îles Vierges britanniques et le Gouverneur des îles Vierges américaines ont participé à la quatrième réunion du Conseil interîles Vierges, qui s'est tenue pour la première fois au niveau des chefs de gouvernement territorial. Selon des sources officielles, un mémorandum d'accord a été signé avec les services de police dans le domaine balistique. La lutte contre la criminalité, la préparation aux catastrophes, l'état de la coopération en matière de transport interîles et la gestion des pêches sont autant de sujets qui ont fait l'objet de rapports internes. Les deux territoires se sont engagés à poursuivre et à intensifier leur coopération dans le cadre du Conseil. La prochaine réunion devrait se tenir dans les îles Vierges américaines en 2012.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

39. La position du gouvernement du territoire à l'égard du statut futur des îles Vierges britanniques est exposée à la partie I sur les questions constitutionnelles.

B. Position de la Puissance administrante

40. D'après le compte rendu d'une réunion de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) tenue le 3 octobre 2011 pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (A/C.4/66/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a indiqué que son gouvernement entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, les valeurs partagées et le choix de chaque territoire de décider s'il veut

ou non garder ses liens avec le Royaume-Uni. Lorsque tel ou tel peuple souhaite l'indépendance et exprime ce souhait de manière claire et conforme à la loi fondamentale du territoire en question, le Gouvernement britannique est résolu à aider ce peuple et ce territoire à acquérir l'indépendance. En revanche, si tel ou tel territoire souhaite maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique maintient son engagement à garantir le développement et la sécurité de ce territoire.

41. L'orateur a ajouté que le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a rendu publique, récemment, la nouvelle stratégie des autorités britanniques vis-à-vis de ses territoires d'outre-mer. Le temps n'est pas à de nouvelles réformes constitutionnelles. Le Gouvernement britannique se concentre plutôt sur trois objectifs concrets : le renforcement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer; la coopération avec les territoires en question en vue de renforcer leur bonne gouvernance et d'améliorer la gestion des finances publiques et la planification économique lorsque cela s'impose; enfin, le renforcement et l'amélioration de l'aide aux territoires d'outre-mer. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie pourrait prendre des formes différentes selon le territoire concerné; un processus de consultation publique a été lancé afin d'encourager les territoires d'outre-mer et d'autres acteurs concernés à apporter leur point de vue au sujet des priorités. Ce processus conduira à la publication, en 2012, d'un rapport gouvernemental sur les territoires d'outre-mer. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à laisser chaque territoire gérer ses affaires avec la plus grande autonomie possible – ce qui signifie que les territoires d'outre-mer doivent assumer leurs responsabilités et veiller à une bonne gouvernance. L'orateur a insisté sur le fait que, « en cas de non-respect des règles d'intégrité et de bonne gouvernance, le Royaume-Uni n'hésite pas à intervenir ».

C. Décisions de l'Assemblée générale

42. Le 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 66/89 A et B sans les mettre aux voix, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité spécial (A/66/23) et après examen par la Quatrième Commission. La section IV de la résolution 66/89 B, qui concerne les îles Vierges britanniques, se lit comme suit :

L'Assemblée générale...

1. *Rappelle* la Constitution des îles Vierges britanniques, qui est entrée en vigueur en 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les discussions sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités pour la mise en vigueur effective de cette constitution;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le territoire pour renforcer l'encadrement réglementaire des services financiers et rechercher des

débouchés pour son industrie touristique sur de nouveaux marchés non classiques;

4. *Salue* la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

5. *Se félicite* de la tenue, le 12 mai 2011, d'une réunion du Conseil interîles Vierges, qui a rassemblé pour la première fois, au niveau des chefs de gouvernement territorial, le territoire et les îles Vierges américaines.
